

N°90

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2015

Conseil Communautaire du 26 janvier 2015

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

ÉTAIENT PRÉSENTS

AHULLÉ : Christelle REILLON – **ARGENTRÉ** : Christian LEFORT, Marie-Odile ROUXEL – **BONCHAMP** : Gwénaél POISSON, Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC, Jean-Marc COIGNARD, Isabelle OZILLE – **CHÂLONS-DU-MAINE** : Loïc BROUSSEY – **CHANGÉ** : Denis MOUCHEL, Sylvie FILHUE, Olivier RICHEFOU, Nathalie FOURNIER-BOUDARD – **LA CHAPELLE-ANTHENAISE** : Jean BRAULT – **ENTRAMMES** : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER-SENCIER – **FORCÉ** : Annette CHESNEL – **LAVAL** : François ZOCCHETTO, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOE, Chantal GRANDIERE, Jean-Jacques PERRIN, Danièle JACOVIAC, Jacques PHELIPPOT, Mickaël BUZARÉ, Gwendoline GALOU, Alain GUINOISEAU, Jean-Pierre FOUQUET, Florence QUENTIN, Didier PILLON, Sophie DIRSON, Martine CHALOT, Bruno de LAVENERE-LUSSAN, Marie-Hélène PATY, Bruno MAURIN, Jean-Christophe BOYER, Gisèle CHAUVEAU, Guillaume GAROT, Isabelle BEAUDOUIN, Claude GOURVIL, Jean-Christophe GRUAU – **L'HUISSERIE** : Jean-Marc BOUHOURS, Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE, Loïc HOUDAYER – **LOUVERNÉ** : Alain BOISBOUVIER, Dominique ANGOT – **LOUVIGNÉ** : Christine DUBOIS – **MONTIGNÉ-LE-BRILLANT** : Michel PEIGNER – **NUILLÉ-SUR-VICOIN** : Mickaël MARQUET – **PARNÉ-SUR-ROC** : Daniel GUERIN - **SAINT-BERTHEVIN** : Yannick BORDE, Joseph BRUNEAU – **SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX** : Marcel BLANCHET.

ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Sophie LEFORT, Yan KIESSLING, Christophe CARREL, Flora GRUAU.

Olivier BARRE était représenté par Marylène AUBERT.

Béatrice MOTTIER a donné pouvoir à Chantal GRANDIERE.
Philippe HABAULT a donné pouvoir à Gwendoline GALOU.
Isabelle LEROUX a donné pouvoir à Didier PILLON.
Véronique BAUDRY a donné pouvoir à Gisèle CHAUVEAU.
Sylvie VIELLE a donné pouvoir à Dominique ANGOT.
Christelle ALEXANDRE a donné pouvoir à Yannick BORDE.
Michel ROCHERULLE a donné pouvoir à Christine DUBOIS.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Jean-Marc COIGNARD et Danièle JACOVIAC ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

François ZOCCHETTO : Bonjour. Le Conseil Communautaire a été dûment convoqué par lettre adressée au domicile de chacun de ses membres. Je vais procéder à l'appel.

Nous avons un ordre du jour qui est relativement succinct, mais nous devons nous réunir pour examiner le projet de territoire. Je vous précise que...

Je voulais vous dire, concernant l'ordre du jour, que nous allons reporter à la prochaine réunion de Conseil la question concernant le contrat de redynamisation des sites de défense de Laval. Il s'agit de l'avenant numéro un de prorogation. Il n'y a pas de chose curieuse. Il y a simplement des petites divergences de vues à l'analyse sur une fiche établie par la Préfecture, et concernant la ville de Laval. Cela mérite d'être revu, et de s'assurer que la position de l'État est bien celle qui est définie dans la fiche.

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC01 Projet de territoire - Approbation**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

A la suite du renouvellement de mars 2014, Laval Agglomération s'est engagée dans un travail collectif de définition de ses orientations pour les prochaines années. Plusieurs raisons motivent cette démarche.

Tout d'abord, la sphère publique locale intervient dans un contexte de plus en plus contraint. La demande sociale se fait de plus en plus forte, les normes s'imposant aux collectivités réduisent leur autonomie, alors que les marges de manœuvre financières se réduisent. Dans ce contexte, il faut refuser à la fois l'inertie - être spectateur – et la fuite en avant – se disperser, mener une politique de courte vue.

I - Une méthode ouverte et participative

Pour élaborer cette stratégie, un travail collectif a été conduit, afin qu'au-delà du contenu, une gouvernance ouverte mobilisant l'ensemble des élus s'engage. Le travail lancé en juin 2014 s'est poursuivi à l'automne 2014 pour se concrétiser à l'occasion de quatre ateliers auxquels tous les membres de commissions, élus communautaires ou non, ont pu apporter leur contribution. Enfin, le Conseil de développement a été invité à donner son avis sur le projet.

II - Un document stratégique à décliner par des objectifs annuels

Le projet de territoire doit donner les grandes orientations du mandat pour dessiner l'avenir du territoire. A partir d'un diagnostic partagé sur nos forces et nos points d'amélioration, sur les enjeux des prochaines années, les élus ont pu tracer le sens de notre action. Plus qu'une somme d'interventions ou de dispositifs, le projet de territoire fixe un cap, les priorités pour le territoire et ses habitants. Il s'inscrit dans le prolongement de documents stratégiques tels le SCOT ou l'Agenda 21 et les enrichit.

Ces lignes directrices orienteront ensuite l'action de Laval Agglomération dans la conduite de ses politiques et dans les futurs transferts de compétences. Elles présentent la valeur ajoutée que Laval agglomération entend apporter en lien avec d'autres acteurs publics et privés avec lesquels elle agira en partenariat.

Grâce à ce projet construit collectivement, pourront être arrêtés chaque année des plans d'action opérationnels et les moyens associés. De même, le projet de territoire donne le cadre et le sens de démarches stratégiques débattues prochainement comme le schéma de mutualisation et le pacte financier et fiscal.

En ce sens, le projet de territoire soumis au débat du Conseil Communautaire ne constitue pas seulement l'achèvement d'un premier travail mené collectivement mais il marque le début d'une nouvelle gouvernance renforçant la solidarité entre communes, la performance de notre action et la transparence de l'action intercommunale.

Le projet de territoire comprend 4 axes complémentaires marquant la stratégie de Laval Agglomération dans ses domaines d'intervention. Notre action dans les prochaines années doit avoir pour finalité de construire un territoire attractif, durable mais aussi un territoire de vie. Pour y parvenir, nous devons renouveler notre gouvernance et nous appuyer sur une démarche de performance et d'évaluation ambitieuse.

François ZOCCHETTO : *Le projet de territoire. Pourquoi une telle démarche que celle qui consiste à élaborer un projet de territoire en début de mandat, enfin quelques mois après notre élection ? Nous évoluons dans un environnement de plus en plus complexe et de plus en plus contraint. Nous devons, nous les élus, faire face à une demande sociale, une demande de nos concitoyens de plus en plus forte. Nous évoluons dans un cadre où les marges de manœuvre financières sont de plus en plus contraintes. Je pense que tout le monde l'a bien ressenti, chacun dans sa commune.*

Nous devons aussi prendre en compte des évolutions institutionnelles, dont on ne sait pas toujours d'ailleurs vers quelle finalité elles nous entraînent. Au moment où nous parlons, le Parlement est à nouveau - et cela est sans doute nécessaire - dans une phase de discussions sur les compétences et l'organisation des collectivités territoriales.

Pour ne donner qu'un seul exemple - qui ne nous concerne pas d'ailleurs ; je le dis donc de façon sans polémique ici - alors que nous avons acquis une carte d'intercommunalité sur tout le territoire national avec des seuils minimum de 5 000 €, nous sommes dès maintenant conduits (les parlementaires) à rediscuter de nouvelles configurations de la carte à 20 000 habitants. Nous passerions de 5 000 habitants à 20 000 habitants.

Ces cadres institutionnels qui évoluent ne facilitent pas les choses. Face à cela, il nous faut absolument refuser l'inertie. On pourrait se dire que tant que la situation n'est pas stabilisée, tant que l'on n'y voit pas plus clair en matière de finances publiques, tant que nos concitoyens ne se sont pas exprimés plus clairement sur la priorité de leurs besoins, nous pouvons attendre ; être spectateur, finalement. Je crois que ce serait une très mauvaise chose. Nous pouvons aussi, à l'inverse, nous laisser aller dans la fuite en avant, nous disperser dans tous les sens et mener une politique de courte vue.

Je pense, et nous en avons évidemment discuté au préalable, qu'il était nécessaire de fixer collectivement des orientations. Mais afin de maintenir l'avenir du territoire, encore faut-il prendre le temps de partager un diagnostic sur celui-ci, d'identifier des enjeux et de fixer de grandes orientations pour les prochaines années. Finalement, l'élaboration du projet de territoire, c'est un temps pour réfléchir à la valeur ajoutée de Laval Agglomération par rapport à ses partenaires que sont les communes de l'Agglomération, mais aussi les autres acteurs publics.

Quelle démarche a été retenue ? Une démarche progressive et participative. Il y a eu le lancement et le début des échanges en Conférence des Maires en juin dernier, suivis d'échanges en Bureau Communautaire en novembre, puis dans chacune des commissions permanentes. Ensuite, cela a été la phase des ateliers collectifs et transversaux auxquels ont été conviés tous les membres des commissions, conseillers communautaires ou non, et quelle que soit la commission d'appartenance. Donc, chacun était libre de participer à tous les ateliers. En janvier, il y a eu l'avis du Conseil de développement, que j'ai reçu le 22 janvier, et l'adoption du projet de territoire aujourd'hui, du moins si vous en décidez ainsi.

Pourquoi ? Pour quelle suite ? Le projet de territoire n'est pas et ne doit pas être la somme de toutes les actions envisagées sur le mandat. Il s'agit d'un document stratégique fixant notre périmètre d'intervention. Sur ce point, le document orientera d'éventuels transferts de compétences dans les mois ou les années qui viennent. Ce document stratégique fixe aussi nos priorités et nos grandes orientations auxquelles nous pourrions nous référer. Ce projet de territoire ne doit pas nous enfermer dans une liste d'actions, au risque d'en oublier certaines et de refuser les opportunités durant le mandat. Il doit nous donner le sens de notre action.

Il s'agit donc de l'aboutissement d'un travail collectif qui a été mené depuis quelques mois. Il s'agit aussi du début d'une nouvelle gouvernance - en tout cas, c'est ce que je souhaite - avec comme méthode un travail collectif, participatif qu'il nous faudra poursuivre comme nous l'avons fait à travers les ateliers en particulier. C'est le cas d'ailleurs sur les sujets de mutualisation, où je souhaite une approche très ouverte et participative entre Laval Agglomération et les communes.

Il s'agit aussi de développer une culture d'objectifs et d'évaluations. Les orientations écrites dans le projet de territoire ont vocation à être concrétisées dans des plans d'action annuels. Vous vous rappelez que nous n'allons pas dans le flou. Lorsque nous avons parlé du débat d'orientation budgétaire et du budget de l'année 2015, cela a été l'occasion pour le vice-Président chargé des ressources, Alain BOISBOUVIER, de nous parler du plan pluriannuel d'investissement. Nous serons amenés chaque année, à l'occasion des arbitrages budgétaires, soit au moment du DOB soit lorsque nous parlerons du budget primitif, à arrêter collectivement et de manière transversale nos objectifs, et à les faire connaître.

En conclusion, pour cette introduction, je voudrais dire que grâce à ce projet construit collectivement, nous pourrons arrêter chaque année des plans d'action opérationnels et les moyens associés. De même, le projet de territoire donne le cadre et le sens de la démarche stratégique débattue prochainement, comme le schéma de mutualisation et le pacte financier et fiscal. La mutualisation sera au centre de tous les débats prochains. Je vais donner deux exemples pour illustrer ce propos.

D'abord, le Président de la Cour des Comptes, Didier MIGAUD, a fortement insisté sur ce point lors de l'audience de rentrée de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, où il a plaidé pour une clarification des compétences et pour la mutualisation de services pour éviter les doublons. Je citerai aussi le rapport remis le 22 janvier 2015 à la Ministre de la Décentralisation et au Président de l'AMF. Il s'agissait d'un rapport des Inspections générales des finances de l'administration, qui reprennent l'idée d'une incitation financière à la mutualisation. À ce titre, l'État pourrait, d'après nos informations, moduler dès 2016 ses dotations aux collectivités en fonction d'un coefficient d'intégration et de mutualisation.

Le projet de territoire soumis au débat du Conseil Communautaire ne constitue pas seulement l'achèvement d'un premier travail mené collectivement, mais il marque le début d'une nouvelle gouvernance, renforçant la solidarité entre les communes, la performance de notre action, et la transparence de l'action intercommunale.

Ce projet de territoire comprend quatre axes complémentaires, comme le savent tous ceux qui ont participé aux réunions d'élaboration. Ces quatre axes marquent la stratégie de Laval Agglomération dans ces domaines d'intervention, et vont vous être présentés par chacun des animateurs des groupes de travail, auxquels je vais maintenant passer la parole. S'agissant du premier thème, c'est-à-dire un territoire attractif pour notre Agglomération, c'est Yannick BORDE qui va nous en parler.

Yannick BORDE : *Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Tout d'abord, à titre personnel, je voudrais me satisfaire de l'existence de ce projet de territoire qui avait été plusieurs fois réclamé, qui n'est pas vraiment apparu par le passé, et qui doit guider les décisions qui doivent être les nôtres pour les prochains mandats, pour les prochaines années. Si nous ne faisons pas cet exercice préalable, effectivement nous voyons apparaître régulièrement un certain nombre de projets, et au bout du compte nous pouvons nous interroger parfois sur la cohérence des uns par rapport aux autres dans le cadre d'un projet de territoire.*

Concernant le premier objectif, qui est lié à l'attractivité du territoire, je laisserai Xavier DUBOURG dire un mot sur la partie enseignement supérieur. Sur le plan du développement économique, vous vous doutez bien - et cela a été dit à plusieurs reprises par François ZOCCHETTO, lors de ses différentes interventions, depuis sa prise de présidence - que le développement économique du territoire constitue la priorité de notre action. Au-delà de la conjoncture actuelle particulièrement complexe, il faut bien avoir tous à l'esprit que sans développement économique, c'est l'absence d'emplois créés sur le territoire. Sans emplois en développement sur un territoire, c'est un affaiblissement, un appauvrissement de notre population et donc du territoire.

Au-delà de ça, je pense que nous sommes tous à peu près convaincus des atouts et des faiblesses que peut avoir Laval Agglomération. Je rappelle juste que la partie développement économique, telle qu'elle est imaginée sur le territoire de l'Agglomération, ne peut s'envisager que dans le cadre du département de la Mayenne, être certes l'intercommunalité la plus importante du département, mais également prendre appui sur l'ensemble des actions du Conseil Général dans ce domaine.

Vous avez, à la page 4 du document qui vous a été remis - je ne vais pas le lire de façon exhaustive - les objectifs consistant à favoriser l'écosystème entrepreneurial, à savoir la prospective économique, la solidité économique du territoire qui résiste - même si c'est difficile en ce moment pour l'ensemble des acteurs - un petit peu moins que ce qui peut se passer au niveau national. Et puis globalement, essayer de consolider tous les éléments de l'attractivité qui ont été mis en place depuis un certain nombre d'années. Il n'est pas question de remettre en cause tout ce qui a été déployé depuis plusieurs mandats, que ce soit au travers de besoins à satisfaire pour les entreprises en matière foncière principalement et de façon plus accessoire en matière de bâtiment.

Sur ce plan, vous savez qu'il y a trois grandes pistes. La première consiste à poursuivre l'aménagement des zones d'activités en cours. La seconde fait l'objet de travaux préparatoires, par la commission Développement économique, qui consistent à travailler sur la requalification des plus anciennes zones d'activités. Nous nous concentrons sur la première d'entre elles, la plus importante d'entre elles, qui est la zone des Touches. Le troisième gros morceau, en lien avec l'offre foncière, concernera le parc de développement économique Laval Mayenne, et de façon plus accessoire, la base de travaux issue de la LGV de Saint-Berthevin. C'est le volet des entreprises sur le plan foncier immobilier. Il y a un deuxième volet qui vous est proposé de pérenniser. C'est tout ce qui tourne autour de l'accompagnement financier, que ce soit à travers le fond d'intervention prioritaire pour l'emploi et l'économie ou l'ensemble des dispositifs de type Initiative Mayenne et Mayenne Innovation. Là, nous sommes sur le volet entreprise.

La deuxième grande partie est le volet emploi. Là aussi, depuis un certain nombre d'années, des actions ont été entreprises. Il s'agira de les consolider, notamment envers les populations les plus fragiles qui pourraient apparaître les plus éloignées de l'emploi, en terme d'insertion également. En terme d'attractivité du territoire, puisque vous le savez comme moi, malgré le taux de chômage qui a progressé ces derniers temps, nous entendons encore trop souvent les entreprises nous dire qu'il y a une inadéquation entre leurs besoins et les personnes en recherche d'emploi. Là aussi, il faudra concentrer nos efforts pour que les besoins des entreprises puissent être satisfaits. Voilà globalement ce qui relève de l'emploi. Je ne vais pas nécessairement rentrer plus dans le détail. Je vous laisserai réagir et questionner s'il y a besoin. Je ne propose pas une lecture exhaustive du document.

Nous aurons quand même, je pense, sur cette partie-là... Un choix avait été fait sur le mandat précédent de travailler la communication du territoire, via l'agence de développement économique, Laval Développement. Il faudra que l'on se positionne sur ce plan dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Il faudra que l'on essaie vraisemblablement d'imaginer un certain nombre d'actions qui nous permettent de nous valoriser. Je pense qu'il faut avoir en ligne de mire l'aboutissement des travaux de la LGV. Je pense aussi que l'on peut anticiper un certain nombre de choses par rapport à cette nécessité.

Xavier DUBOURG : *Merci Yannick. Je prends la suite sur deux objectifs. L'un en matière d'enseignement supérieur, et l'autre en matière de recherche et d'innovation. L'enseignement supérieur c'est, pour le territoire, le fruit de longues années de travail des collectivités précédentes. Cela nous permet d'avoir aujourd'hui et d'accueillir près de 4 500 étudiants post-bac sur l'Agglomération, donc en augmentation. C'est bien évidemment quelque chose qui est très attendu par l'ensemble de la population du territoire. Nous l'avons vu encore le weekend dernier avec le succès de la fréquentation du forum de l'enseignement supérieur, qui permettait aux étudiants bacheliers de faire leur premier choix d'orientation. Pour notre territoire, c'est à la fois une offre à destination de nos lycéens et une vraie offre d'attractivité pour faire venir des jeunes qui vont trouver à Laval et sur l'Agglomération des formations spécifiques.*

L'objectif est de renforcer les filières qui apportent des étudiants de l'extérieur, notamment tout ce qui touche à la réalité virtuelle, à la filière numérique en matière de formation, à la filière mécanique et matériaux qui est là aussi une filière d'avenir et un gage d'attractivité pour notre territoire. Sans oublier l'offre plus généraliste de formation post-bac, qui permet de maintenir en études supérieures, sur le territoire, des lycéens du département. Ce sont deux enjeux importants. Il faudra rester attentif pendant la durée du mandat aux opportunités qui pourraient se faire jour pour l'ouverture de nouvelles filières post-bac.

Sur le domaine connexe, qui est celui du développement de la recherche et du transfert de technologie, là encore il faut cultiver les atouts de notre territoire. Ce sont des dossiers de longue haleine.

En matière d'enseignement supérieur, il est impératif pour que les établissements se développent correctement que les équipes de recherche s'ancrent dans le territoire. C'est toute la politique que l'on peut avoir en matière d'accompagnement de bourses doctorales pour stabiliser les équipes de recherche, qui permettent d'irriguer le territoire à destination de l'enseignement et des entreprises, et de favoriser le transfert de compétences et l'innovation avec des outils comme Laval Mayenne Technopole, les centres de transfert de technologie, bien sûr en lien avec le tissu économique.

Un axe à particulièrement privilégier, et le travail a déjà été entamé, est celui de l'organisation de la filière réalité virtuelle / réalité augmentée, qui touche à l'enseignement supérieur, à la recherche et au transfert de technologie. Là, Monsieur le Président, les travaux avancent bien. À votre initiative, en partenariat avec le Conseil Général, Florence QUENTIN et Norbert BOUVET mènent une analyse approfondie en rencontrant tous les acteurs de l'enseignement associatif, les entreprises qui travaillent dans le domaine du numérique, de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée de manière à pouvoir structurer le projet Laval Virtual Campus, notamment l'opération qui débute cette année, le Laval Virtual Center dont le programme est défini en lien avec les besoins du territoire. C'est quelque chose qui est à poursuivre sur l'ensemble du mandat. C'est un axe prioritaire pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie. Voilà très rapidement les points que l'on peut mentionner sur le projet de territoire.

François ZOCCHETTO : *Merci. Nous allons passer au deuxième axe, un territoire durable, avec Bruno MAURIN.*

Bruno MAURIN : *Merci, Monsieur le Président. Cette thématique du territoire durable a été abordée au travers des travaux réunis en un atelier de trois commissions : la commission Aménagement, la commission Habitat et la commission Environnement.*

Comme cela a été rappelé précédemment, nous ne sommes pas partis d'une page blanche puisque dans ces différents domaines, il existe un certain nombre d'initiatives et d'actions qui ont d'ores et déjà été entreprises dans les années passées à l'échelle de notre territoire. Pour autant, chaque atelier, chaque commission a travaillé sur des thématiques qui pourraient amplifier, développer ou apporter des idées innovantes dans les différents domaines.

Il faut rappeler en préambule que notre territoire offre de réels atouts en matière environnementale, qu'il s'agisse par exemple des trames vertes ou bleues, qu'il s'agisse du poumon vert à travers les différentes forêts qui sont présentes sur ce territoire. De ce point de vue-là, il existe des atouts véritables à développer.

Concernant le premier objectif, il est centré autour d'une politique ambitieuse en matière de déplacement. C'est notamment le travail qui a été approfondi au sein de la commission Aménagement animée par Denis MOUCHEL et Daniel GUÉRIN. Je pense que c'est Denis MOUCHEL qui va nous en parler.

Denis MOUCHEL : *Merci Bruno. Le premier point concernant ces orientations de territoire durable, c'est de mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de déplacement et de transport. Pour ce faire, nous avons besoin d'un document important, de finaliser ce document important. C'est le plan global de déplacement. C'est ce qui nous permet ensuite d'avoir une ligne de conduite et de s'y référer pour toute décision, et d'avoir aussi une politique de développement cohérente qui ne privilégie pas exclusivement tel ou tel transport, mais qui au contraire permet une complémentarité entre tous les moyens existants, que ce soit des transports urbains collectifs ou des transports particuliers.*

L'objectif est d'optimiser l'espace et les déplacements, de faire en sorte de les faciliter, avec une stratégie qui est d'aménager par exemple des stations intermédiaires, des parkings relais, de négocier plus de déplacements, d'améliorer les déplacements entre les administrations qui ont eu tendance à quitter le centre-ville pour partir vers les banlieues, tout comme les grands centres commerciaux, de réorganiser un peu ce système de déplacement pour tenir compte de ces modifications qui ont eu lieu dans l'espace. Il faut favoriser les modes alternatifs. Ce n'est pas uniquement faire des aménagements. C'est aussi faire en sorte qu'il y ait une complémentarité entre tous, à savoir pourquoi pas des parkings relais, pourquoi pas faciliter le passage du TUL à l'automobile, au vélo et au passage piéton.

Cette politique doit être faite avec l'appui de deux autres documents qui sont l'étude des voies de contournement et le projet de ré-étude des pistes cyclables. Le dernier est daté de 2003. Un nouveau est prévu pour l'année 2015.

L'autre point est celui des transports en commun. Nous sommes dans une année où nous allons réétudier la prochaine DSP, qui est prévue pour le 1^{er} septembre 2016. Aujourd'hui, mettre à plat cette politique des transports, en fonction des besoins des communes bien évidemment, mais aussi de l'organisation et de la planification de ce qu'est aujourd'hui la ville. Auparavant, ces transports urbains étaient organisés telle une toile d'araignée, en partant du centre-ville pour aller vers les banlieues et les centres commerciaux. Peut-être que demain nous aurons besoin d'une organisation différente, prenant en compte les nouveaux quartiers hyper importants en terme de développement économique, tel que le 42^e. Pourquoi pas des lignes directes, qui iraient de la gare, autre point stratégique de demain, vers des zones dynamiques que seront le 42^e. C'est un exemple, mais d'autres peuvent être mis aussi en exergue, telles les nouvelles zones d'activité économique que seront les Grands Prés ou la zone d'Argentré. Voilà les points essentiels de ce projet de territoire, concernant les transports.

Bruno MAURIN : *Merci Denis. Sur la deuxième thématique, qui a été abordée par la commission Habitat autour du thème « un habitat diversifié, abordable et de qualité, tout en limitant l'étalement urbain », c'est Michel PEIGNER qui va nous en parler.*

Michel PEIGNER : *Merci Bruno. En fait, nous avons repris les éléments de contexte, en faisant le constat que la taille des familles avait tendance à se réduire, sous l'effet de ce que l'on appelle le desserrement des ménages. Nous constatons évidemment un vieillissement de la population. En terme de production de logements, en première couronne il y a une dynamique qui est évidente, tandis que sur la ville centre, nous avons plus de peine à réaliser les objectifs définis dans le cadre du PLH. Nous recherchons la densité, mais malgré cela, nous constatons aujourd'hui encore un mitage des activités et des services, notamment sur la périphérie de la ville, avec pour risque la fragilisation des commerces de centre-ville et de centre bourg. En ce qui concerne l'habitat existant, nous avons un patrimoine ancien en centre-ville et en centre bourg également, qui peut dans certains cas avoir des difficultés à se renouveler.*

Notre objectif est de réguler la construction neuve, mais aussi de requalifier les centres, toujours dans la perspective d'augmenter la densité, en tenant compte du vieillissement, avec pour objectif de mobiliser les solidarités pour une cohésion sociale renforcée sur le territoire.

La stratégie s'appuie sur les objectifs du SCOT, qui sont repris dans le cadre du PLH, avec cette volonté de produire mieux et conforter le parc existant en luttant notamment contre la précarité énergétique, l'habitat très dégradé ou encore l'habitat vacant, avec toujours comme objectif derrière cela de favoriser l'accession sociale.

Les moyens, c'est la politique de l'habitat, qui est définie dans le cadre du programme local de l'habitat. Il s'appuie sur des partenariats avec les acteurs locaux. Je pense notamment aux opérateurs HLM et aux associations. Le rôle de coordination de l'Agglomération que l'on souhaite affirmer dans ce projet, que ce soit dans le cadre de la communication sur les actions de l'habitat, sur la mise en place de dispositifs d'accueil et sur l'accompagnement des ménages.

L'autre élément qui est ressorti au cours des ateliers est la prise en compte de la réponse aux besoins en terme de services de santé avec pour idée, en marge de la politique de l'habitat, de venir en facilitateur auprès des communes pour compléter le maillage du territoire en terme de maisons de santé. Les ressources, ce sont d'une part l'Établissement public foncier de la Mayenne qui est en cours de structuration, la Société publique d'aménagement et, je le répète, le réseau associatif qui accompagne notre politique de l'habitat. Voilà donc pour les principaux éléments de ce projet habitat.

Bruno MAURIN : *Merci Michel. La dernière orientation retenue consiste à faire de Laval Agglomération un territoire exemplaire en matière environnementale. C'est évidemment un objectif ambitieux, et c'est ce à quoi la commission Environnement, animée par Marcel BLANCHET et moi-même, s'est attachée, avec la participation de tous ceux qui ont participé globalement à ces ateliers autour du territoire durable. L'objectif est donc ambitieux. Il passe par une réduction de la production et du tonnage des déchets ménagers produits et une augmentation de la part des déchets valorisés. S'il y avait deux idées fortes en matière de traitement des déchets à retenir, ce sont bien ces deux thèmes : réduction d'une part, valorisation d'autre part.*

Dans le secteur de l'agriculture, il s'agira de préserver et de reconstituer des continuités écologiques. Ce sont notamment les trames vertes et bleues que je mentionnais tout à l'heure, et aussi une notion plus historique très présente dans notre département qui est celle du fameux bocage. La stratégie est reprise à partir d'éléments de l'Agenda 21 et autour, s'agissant des des déchets, de la réduction et de la valorisation.

Ce sont des actions qui ne sont pas fondamentalement nouvelles, qui ont déjà été entreprises et qui répondent à certains programmes qui devront être selon nous développés et amplifiés dans le cadre de ce projet. Les moyens, c'est Marcel BLANCHET qui va nous en parler.

Marcel BLANCHET : *Sur les moyens, nous devons formaliser une stratégie environnementale, afin de faciliter et d'accélérer le partenariat avec l'État et la Chambre d'agriculture. Nous devons aussi formaliser l'Agenda 21, qui devrait être enrichi, notamment des objectifs environnementaux. Nous aurons aussi à compléter la rédaction du PCAET, le plan de prévention des déchets, ou encore des actions en matière de qualité de l'eau et maintien de la biodiversité.*

De même, la stratégie environnementale facilitera nos actions de communication et de sensibilisation au travers des acteurs, notamment le développement des activités du CIN, au travers de la maison de l'environnement qui devrait constituer un vrai levier au terme de la sensibilisation. Il faut mener aussi une réflexion sur l'optimisation des déchets au niveau de la collecte, via notamment un travail sur la maîtrise des coûts et la fiscalité. La collectivité favorisera le développement des circuits courts pour répondre à une demande des citoyens et offrir avec le tourisme une valorisation du territoire, de nouveaux débouchés pour l'agriculture. Enfin, des fonds d'aide pourront être mobilisés pour maintenir une agriculture périurbaine.

Bruno MAURIN : *Merci Marcel. Pour finir sur les ressources dont nous partons et que nous comptons mettre à contribution pour afficher cet objectif d'un territoire durable. Il faut rappeler que nous ne partons pas d'une page blanche. Nous ne partons pas de rien. Le territoire de Laval Agglomération a véritablement dans ce domaine des atouts. Ses atouts sont deux grandes familles principalement. Des atouts naturels. J'en ai cité quelques-uns tout à l'heure : la trame bleue, la trame verte, les véritables poumons verts qui existent sur ce territoire que sont le Bois de L'Huisserie, le Bois Gamat, la bonne qualité de l'air qui a été confirmée par les mesures récentes de l'organisme des Pays de la Loire.*

Et puis, la deuxième famille d'atouts, des atouts de partenariat avec des politiques et des ambitions qui se recoupent, qu'il s'agisse de celles du Département à travers la politique du Conseil Général, par exemple sur des sujets de développement d'énergies nouvelles (méthanisation, éolien). Ce sont des politiques sur lesquelles nous pouvons effectivement, au niveau du territoire de Laval Agglomération, nous retrouver avec certes un certain nombre de contraintes - je pense en particulier à l'éolien - mais aussi de véritables atouts pour les développer néanmoins. C'est aussi, en matière de ressources, le développement des énergies renouvelables. L'ambition affichée est d'augmenter de 12 % la part des emplois générés par ces énergies renouvelables et ces travaux d'amélioration énergétique.

Cette présentation a été faite à plusieurs voix, parce que c'était aussi l'occasion de souligner que sur ce thème du territoire durable, trois commissions de Laval Agglomération ont pu être mises à contribution au-delà des apports qui ont été réalisés par toutes celles et ceux, et ils ont été nombreux, qui ont participé à l'atelier que nous avons co-animer les uns et les autres il y a quelques semaines maintenant. Merci, Monsieur le Président.

François ZOCCHETTO : *Merci. Le troisième axe du projet de territoire, intitulé un territoire de vie. Il est présenté sous la direction de Christian LEFORT.*

Christian LEFORT : *Nous pouvons aussi dire que le territoire de vie que représentent ces aspects sportifs, culturels, touristiques et qualité de vie, vont aussi vers l'attractivité du territoire. Tout ce qui fait que notre territoire sera reconnu et attractif fera le succès de notre territoire.*

Notre objectif est de faire évoluer la gestion d'un territoire de vie. C'est le cas aujourd'hui, puisque en commençant par ce qui représente les actions de développement sportif, la compétence n'est qu'optionnelle aujourd'hui. Nous gérons des équipements, et vous les connaissez : le stade Le Basser, le centre de formation du stade lavallois, la piscine, l'Aquabulle, le golf, les terrains synthétiques. Nous sommes dans de la gestion ou dans de la mise à disposition d'équipements, avec très peu d'implication dans le sport sur notre territoire. Nous accompagnons aussi, avec différents fonds qui sont l'aide à l'événementiel sportif ou au sport national, de haut niveau. Mais nous ne sommes pas sur une dynamique en matière sportive, qui constitue notre première orientation. Ce que nous nous fixons comme objectif, c'est justement de faire en sorte que ce territoire de vie se transforme en territoire d'attractivité, en saisissant les opportunités à travers le sport de promouvoir notre territoire.

On le voit bien, il y a un enjeu de renforcer notre identité, et de marquer notre notoriété. Le 8 décembre dernier, quand l'atelier a travaillé sur le sujet, deux éléments sont arrivés assez vite dans les propositions : ce qui touche au cheval et ce qui touche à l'eau en général, en particulier évidemment la rivière de la Mayenne. C'est sur ces deux éléments que nous allons essayer de travailler, de faire en sorte d'assurer cette notoriété, cette promotion de notre territoire.

Par ailleurs, il faudra que l'on vérifie si les équipements qui sont pour la plupart communaux peuvent avoir un intérêt à être mutualisés ou renforcés. Il faut que l'on vérifie si cela amène une véritable valeur ajoutée par rapport à ce qui existe sur les territoires communaux.

Bien évidemment, nous aurons, mais ce sera en fin de mandat, sur l'aspect sportif, un équipement significatif sur notre territoire avec l'Espace Mayenne. Encore une fois, nous serons en fin de mandat. Cela pourra aussi contribuer à cet objectif de promotion de notre territoire, avec des compétitions qui pourraient aller jusqu'à l'international. Il faudra aussi regarder de quelle manière nous continuons de soutenir les clubs, les sportifs de haut niveau et la politique événementielle. Il faudra aussi voir de quelle manière ce que nous faisons jusqu'à présent est pertinent en matière d'attractivité.

Chacun d'entre vous le sait. La Mayenne est le premier département de France pour la pratique sportive, avec 169 licenciés pour 1 000 habitants. Notre territoire est riche en clubs : 238 clubs. À peu près un habitant sur cinq est licencié dans l'un de ces clubs. Nous voyons bien qu'il y a une dynamique qui existe, qui est aujourd'hui plus communale que communautaire. Il faut regarder de quelle manière tous ces pratiquants peuvent eux aussi assurer de leur côté cette promotion de notre territoire.

Nous avons parlé cheval. J'en ai parlé. Il y a deux aspects : l'aspect équitation et l'aspect hippodrome. Les hippodromes, en particulier celui de Laval, sont des éléments qui favorisent la connaissance de notre territoire à travers le rayonnement que cela procure sur l'ensemble de notre territoire. Nous aurons à promouvoir notre territoire à travers ce développement sportif.

Sur le plan culturel, avec l'objectif de garantir l'accès sur tout le territoire et pour tous, là aussi nous avons fait un état des lieux et chacun s'accorde à dire que l'offre culturelle sur notre territoire est riche, dense. La difficulté, c'est qu'elle n'est pas forcément lisible ni valorisée. Nous avons aujourd'hui des outils intéressants, comme le théâtre et le six par quatre qui diffusent des musiques actuelles. Essayons de rendre visible et lisible par tous, tous ces aspects de culture sur notre territoire. Un l'agenda culturel unique nous semblerait pour cela le bienvenu.

Une médiation culturelle pourrait être optimisée pour rendre la culture accessible à l'ensemble des publics de notre territoire. La lecture publique aujourd'hui progresse. Nous en avons parlé ici plusieurs fois. L'objectif de mettre en réseau nos bibliothèques n'est plus aujourd'hui quelque chose à l'état de projet. C'est quelque chose qui va se traduire dans le concret dans les quelques semaines qui viennent. Il y a aussi des aspects particuliers, qui sont des espaces pour faciliter la création artistique qui manque sur notre territoire. Il faudra les identifier, de telle sorte que cette mise à disposition pour les artistes soit une réalité. Un des points sur lesquels il faudra que l'on travaille, cela a été plusieurs fois abordé mais jamais la mission n'a été au bout, c'est ce qui concerne l'enseignement artistique qui aujourd'hui, notamment par rapport aux écoles de musique, reste à mettre en œuvre.

Nous sommes présents à Laval Agglomération sur le niveau trois du conservatoire de rayonnement départemental. Il faut que l'on aille plus loin pour faire en sorte que l'ensemble des acteurs de la musique en quelque sorte puissent être en réseau et puissent travailler ensemble. C'est quelque chose sur laquelle il faudra que l'on attache une importance. Cela permettra de favoriser la notoriété et l'attractivité de notre territoire.

Nous pourrons aussi nous appuyer sur l'Agenda 21. J'en parle d'autant mieux qu'il a été validé il n'y a pas si longtemps que cela par le précédent Conseil Communautaire. Il existe dans ce document un certain nombre d'actions qui peuvent être reprises et valoriser la promotion de notre territoire à travers des actions culturelles qui ont été définies dans cet Agenda 21. Voilà ce que je peux vous dire sur l'aspect culture. Sur l'aspect tourisme, Alain va vous développer le sujet.

Alain GUINOISEAU : Merci. Le tourisme est un domaine très important pour Laval Agglomération. Au travers de ce projet de territoire, nous souhaitons développer une stratégie touristique valorisant tous nos atouts. Nos objectifs, c'est de mettre en valeur le patrimoine architectural ou naturel ou riche qui reste encore un peu inconnu sur notre territoire. Le deuxième point, c'est de développer tout ce qui tourne autour de la randonnée. Le troisième point, c'est de travailler sur un développement de nos capacités d'accueil, qu'elles soient en investissement ou en modernisation.

Notre stratégie est tout d'abord de valoriser nos ressources, qu'elles soient culturelles, patrimoniales ou architecturales, touristiques ou naturelles en lien avec la rivière de la Mayenne et les activités sur l'eau. En parallèle, notre action doit permettre de valoriser l'offre d'accueil d'hébergement, le secteur économique du tourisme, et notamment le tourisme d'affaires. Quels sont nos moyens pour valoriser et faire connaître l'offre culturelle, patrimoniale, architecturale et touristique ? Une approche coordonnée pour garantir la visibilité et la cohérence de l'offre touristique sera mise en œuvre avec le département. Concrètement, dès 2015 le comité départemental du tourisme et l'office de tourisme du pays de Laval s'installeront en un même lieu. De même, des actions seront menées afin de mieux faire connaître l'architecture et le patrimoine du territoire. En ligne de mire, la mise en place d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine d'agglomération associant toutes les communes de l'Agglomération. Cette valorisation de l'offre culturelle patrimoniale, architecturale et touristique doit s'appuyer sur des usages numériques qui doivent s'adapter aux nouveaux comportements des internautes et des mobinautes.

Le deuxième moyen est de promouvoir la rivière et les activités sur l'eau. La Mayenne, vous la connaissez, notre belle rivière par son environnement préservé, ses voix vertes et sa vallée traverse le département du nord au sud. Son positionnement par rapport aux grands itinéraires de randonnée offre une réelle opportunité touristique. Vous savez qu'il y a un grand projet d'itinéraire qui doit se mettre en place - cela a déjà commencé - de Caen à la Rochelle. Il faut que nous soyons partie prenante de ce développement en terme de circuit. Le territoire valorisera aussi ses atouts en requalifiant les haltes fluviales. Il y a trois haltes fluviales : celle d'Entrammes, celle de Laval et celle de Saint-Jean-sur-Mayenne.

Au-delà de sa politique, Laval Agglomération doit couvrir l'ensemble de la chaîne de séjour. Cela nécessite un maillage des activités proposées autour de cet espace naturel qui est la rivière, intégrant la randonnée itinérante, une offre d'hébergement et de restauration et des activités de loisirs telles que la pêche, par exemple. Laval Agglomération jouera un rôle de coordination des acteurs.

Le troisième point est de valoriser l'offre d'hébergement sur Laval Agglomération. C'est vraiment le secteur commercial par excellence. C'est le business, en fin de compte. L'hébergement, c'est important. On ne peut pas dissocier le tourisme et le développement économique. Le but est d'impulser le développement et la modernisation de l'offre d'hébergement sur notre territoire. Également, de développer des produits ou des sites différenciateurs ou structurants adossés à l'hébergement. Dans ce sens, Laval Agglomération travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, et réorientera ses aides.

Le dernier point est de valoriser le secteur économique et touristique, notamment le tourisme d'affaires. Le tourisme est à la fois un facteur d'activité et de notoriété, qui doit être considéré comme une véritable filière économique. C'est très important. C'est notamment le cas du tourisme d'affaires qui attire des professionnels lors de congrès ou de séminaires. Dans ce secteur, l'objectif sera de faire connaître notre offre d'accueil et de proposer aux professionnels une offre de visites lors de leur présence sur notre territoire. La présence future de l'Espace Mayenne et l'accueil d'événements phares comme le salon de la réalité virtuelle y contribueront.

Pour assumer ces missions, Laval Agglomération peut s'appuyer sur plusieurs équipements déjà existants : l'aire de camping-car, le camping de Saint-Berthevin, les haltes fluviales, l'aménagement de sites propices à la découverte du territoire, telles que les berges de la Mayenne qui ont été aménagées par le Conseil Général, et les circuits de randonnées. Enfin, le bateau Vallis Guidonis. Voilà, Monsieur le Président.

Christian LEFORT : Sur le point quatre, qui est celui du renforcement de la qualité de vie, qui reste toujours sur le thème de la promotion de l'attractivité de notre territoire, et en particulier de l'attractivité résidentielle, nous avons identifié un certain nombre de thèmes qui, pour la plupart, ne peuvent pas être mis en œuvre exclusivement par notre simple volonté à Laval Agglomération.

Ce que nous proposons de retenir dans le cadre de ce projet de territoire se fait en partenariat avec les communes, l'État, le Conseil Général ou certains professionnels. Nous sommes sur un volet assez transversal par rapport à ce que nous pouvons apporter comme contribution, nous, Laval Agglomération.

Ce qui nous intéresse au premier chef, et là c'est directement Laval Agglomération, c'est le déploiement du très haut débit qui est largement installé maintenant sur notre territoire en direction des particuliers.

Il y a un point qui préoccupe l'ensemble de la population, c'est évidemment les difficultés en matière de santé. Nous sommes sur des délais trop longs, notamment chez les spécialistes, mais aussi sur une forme de désertification médicale, qui fait que nos généralistes ont un peu de mal à se stabiliser sur notre territoire. Nous essaierons de coordonner toutes nos actions pour faire en sorte qu'en matière de santé notre territoire reste attractif et ne soit pas en difficulté. Nous apporterons aussi une attention particulière aux commerces de proximité, en faisant attention à ce qu'il y ait une complémentarité entre tous les pôles et que nous soyons bien dans une approche d'aménagement du territoire. Et puis, l'accompagnement des personnes en insertion. Nous voyons bien que nous sommes sur du transversal. Territoire de vie, territoire attractif, territoire durable, tout cela est lié. C'est interactif. Sur le renforcement de la qualité de vie, les personnes en insertion bénéficieront d'un soutien appuyé pour justement que notre territoire soit dans une logique de cohésion sociale.

François ZOCCHETTO : *Merci Christian LEFORT. Le quatrième et dernier axe, gouvernance et performance, avec Alain BOISBOUVIER.*

Alain BOISBOUVIER : *Vous l'avez vu dans les différents ateliers, dans les trois premiers axes il y a une volonté de dynamisme assez importante. Nous sommes dans un contexte économique qui est le même pour les vingt communes de l'Agglomération. Nous sommes dans un contexte où la mutualisation est poussée et préconisée, qui verra aussi des transferts de compétences nouveaux au profit de l'Agglomération dans ces trois éléments de contexte : financier, mutualisation et transfert. Cela veut dire qu'il y a des enjeux importants : des enjeux en ce qui concerne la gouvernance, des enjeux en ce qui concerne la performance de nos actions, et des enjeux en terme de pacte financier entre nos collectivités. Jean-Marc va vous parler du premier objectif, qui est de renforcer l'intercommunalité.*

Jean-Marc BOUHOURS : *Merci Alain. Concernant le premier objectif qui est de renforcer l'intercommunalité, nous sommes partis d'un constat qui a été établi lors d'un travail de la commission Ressources. Ce constat faisait déjà apparaître un élément important. Les compétences transférées qui existent aujourd'hui sur l'Agglomération sont des compétences qui fonctionnent, qui ont été réussies. Pourquoi pas d'autres ? Pour autant, ces compétences sont reconnues comme étant peu lisibles par les habitants. C'est un premier constat.*

Le second constat, c'est que les membres de la commission ont constaté un besoin naturel de mettre en commun un certain nombre de moyens. Nous arrivons à la notion de mutualisation. Pour autant, il y a quelques inquiétudes légitimes face à ce type de changement tout à fait humain, des inquiétudes pour les personnels et des inquiétudes également concernant l'identité. Cela nous amène à cet esprit communautaire qui va apparaître.

Tout naturellement, ce qui décline ce sont les réponses à ces deux constats principaux. Renforcer l'intercommunalité : naturellement, il s'agit de mettre en place de nouvelles compétences sur le mandat. Une première compétence en matière d'urbanisme réglementaire. Et également, faire apparaître l'esprit communautaire qui est visiblement trop peu développé.

Quel objectif ? Renforcer et réussir. Renforcer l'intercommunalité et réussir cette intercommunalité. Comment la réussir ? C'est aussi en faisant connaître les services de Laval Agglomération aux habitants, aux communes et aux élus.

Quelle stratégie ? L'intercommunalité doit bien rapprocher la collectivité de l'ensemble des acteurs du territoire - cependant, là aussi, la notion d'identité apparaît - tout en maintenant aux communes leur rôle d'acteur. L'organisation des services prend toute son importance pour obtenir une intercommunalité efficace.

Quel moyen ? Nous avons décliné les moyens en trois parties. L'organisation mutualisée. Il s'agit de la mutualisation, nous en avons parlé tout à l'heure. Le schéma de mutualisation, qui est en préparation. Vous aurez d'ailleurs à le valider au cours du premier semestre 2015. C'est le levier essentiel pour atteindre d'autres objectifs. Donc rapprocher les services, réaliser des économies d'échelle, offrir une expertise nouvelle notamment pour les communes les plus petites. Voilà les objectifs de la mutualisation.

Pour ce qui est de ce schéma, les services d'instruction du droit du sol seront bien entendus mis en œuvre. D'autres formes de mutualisation pourront être développées. Par exemple, les groupements de commandes qui se font déjà sur certains secteurs, des réseaux d'échanges.

Également, pas forcément une mutualisation à vingt communes. Nous pouvons très bien imaginer des approches différenciées et territorialisées sous forme de coopérations intercommunales par secteur géographique.

L'inquiétude du tout début apparaît. L'accompagnement humain de ce changement implique une attention particulière. Ces changements ne pourront se faire que si toutes les personnes sont associées et y trouvent une adhésion. Il s'agit effectivement d'un projet culturel qui doit être partagé par les habitants, les élus et les agents.

Et puis, nous l'avons dit tout au début, certaines actions, certaines compétences ne sont pas très lisibles. Il est donc important de communiquer et d'adopter une communication efficace tournée vers les différents publics : vers les habitants, vers les élus de toutes les collectivités. Il faut faire connaître l'action de l'Agglomération auprès des habitants. Voilà l'objectif. Cette communication, qui pourra être plus régulière et plus volontaire, renforcera la lisibilité de l'action communautaire et favorisera certainement la recherche d'actions conjointes avec les communes.

Les ressources qui ont été mises en œuvre, c'est un élément important de la mutualisation. Ce n'est pas un sujet simple. Il s'agissait de mettre en place une enquête, qui a été menée par des élèves de l'INET, qui a été réalisée fin 2014 et début 2015. Une enquête auprès de toutes les communes. Cette enquête, dont les réponses commencent à être répertoriées et analysées, sera proposée pour préparer des mutualisations qui pourront se déployer sur le mandat, année après année. Voilà pour ce qui est de ce renforcement de l'intercommunalité. Alain, je pense que tu abordes maintenant l'aspect financier.

Alain BOISBOUVIER : Dans ce contexte, il est nécessaire de déterminer les relations financières entre Laval Agglomération et les communes. Nous sommes partis d'un constat de pactes financiers historiques au niveau de l'Agglomération, qui ont pris naissance au début des transferts. Lors du dernier mandat, il a pris naissance sur les nouvelles ressources, sur les fonds de concours. Nous sommes dans un contexte économique de vigilance, liée à la fois aux ressources des entreprises et aux ressources des communes, notamment avec la baisse de la DGF. Cela veut dire que nous allons devoir adapter nos actions pour faire mieux ou aussi bien avec des ressources en baisse.

Ce que nous voulons réussir, c'est que Laval Agglomération puisse maintenir le niveau d'aide financière apportée aux communes. Chacune des communes est dans le même contexte financier. Il est important de sécuriser l'ensemble des communes dans ce domaine. Cela veut dire qu'un euro dépensé doit être un euro utile. La maîtrise des dépenses sera indispensable.

Parmi les moyens, maintenir le niveau d'aide apportée aux communes, qu'il s'agisse de dotations de solidarité ou de fonds de concours. Cela veut dire que cela doit se traduire par un pacte financier, que l'on verra ici à l'Agglomération. Le pacte financier, avec chacune des communes, devra intégrer aussi la réalisation des transferts de compétences et les modalités de mutualisation ou les nouveaux services, tout en ayant des services qui peuvent être différenciés en fonction des besoins ou du contexte de chaque commune. C'est une richesse et une complexité d'avoir à la fois des équipements ou des services qui sont différents et de pouvoir s'adapter à ce contexte varié.

L'enjeu de maîtriser les dépenses... Quand on dit qu'il faut maîtriser les dépenses, cela veut dire qu'il faut avoir de nouveaux réflexes, des réflexes prioritaires. Il faut être capable de définir le niveau de service attendu, le niveau de qualité attendue ou le niveau de qualité acceptable par rapport aux finances de l'Agglomération. Cela, nous allons le retrouver à court terme.

À moyen terme, l'objectif que nous aurons sera ce que nous amènera la mutualisation, qui permettra au bout d'un certain temps de réaliser des économies d'échelle, notamment à travers des groupements de commandes ou d'autres mutualisations de services.

Le troisième objectif dans ce domaine, c'est de développer une démarche globale de performance. Vous l'avez vu, il y a une dynamique, un souhait d'évolution. Cela veut dire que nous devons mettre en place une culture d'objectif et d'évaluation. J'appellerais cela une politique de qualité ou d'amélioration continue. À chaque fois, il faut avoir la capacité de faire un diagnostic, d'agir, de mesurer et d'adapter en fonction des résultats que nous aurons connus.

Cette performance doit être abordée dans toutes les dimensions, que ce soit du côté des usagers, des contribuables, des citoyens et des agents de l'Agglomération.

Nous devons en mesurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité. Cela veut dire qu'elle s'appuiera sur des indicateurs qui devront être définis. Elle s'appuiera également sur les fonctions ressources de l'Agglomération : à la fois les fonctions finances, ressources humaines, politiques, achats, gestion immobilière et également tous les domaines concernés par la mutualisation.

François ZOCCHETTO : *Merci pour cette présentation qui, sans rentrer dans tous les détails, a permis de rappeler qu'à travers les quatre grands axes du projet de territoire, nous poursuivions quatorze objectifs avec pour chacun une stratégie, des moyens et des ressources.*

Ce projet de territoire, bien évidemment, s'inscrit dans la poursuite de ce qui a été engagé depuis maintenant vingt-cinq ans dans la construction de l'agglomération de Laval. Il comporte des adaptations, il comporte des novations. Maintenant, ce projet est soumis à votre approbation.

Je sais que nombreux parmi vous ont déjà participé soit aux réunions de commissions soit aux ateliers qui ont permis de rédiger ce document. Vous avez pu vous exprimer autant que vous le vouliez. Je pense que souvent vos idées ont été retenues.

Je voulais vous remercier, en tout cas remercier ceux qui ont participé activement à l'élaboration de ce document, sans oublier les services qui ont été aussi très sollicités depuis quelques semaines pour rédiger cette synthèse à nos côtés. La discussion est ouverte. Monsieur BOYER.

Jean-Christophe BOYER : *Monsieur ZOCCHETTO, par rapport à ce projet de territoire, les mots ne remplacent pas les actes. Les décisions de votre gouvernance depuis plusieurs mois montrent que nous avons beau écrire de grandes stratégies, de belles orientations, quand il s'agit de décider le transfert et la réduction du programme de la cité de la réalité virtuelle, la suppression du projet Saint-Julien qui intéresse l'Agglomération au titre du Master, voire de revenir sur d'autres projets très structurants, nous voyons bien que ce n'est pas un projet de territoire qui empêche de telles décisions.*

Sur le plan du fond, c'est un document qui est très technique, et qui manque d'une vision à quinze ans. Où vivrons-nous ? Comment vivrons-nous dans l'Agglomération dans quinze ans ? Quelles contributions les actions qui sont décrites dans ce document vont-elles apporter au quotidien des habitants de notre agglomération ?

Je regrette par exemple que le mot « habitant » ne soit prononcé qu'une fois et que le mot « démocratie locale » ne le soit pas du tout. Je veux rendre hommage d'ailleurs à l'excellent travail qu'avait réalisé Christian LEFORT dans la période précédente. Un travail de concertation tourné vers les citoyens de l'Agglomération, long, fastidieux parfois et qui avait eu le mérite d'aller à la rencontre des citoyens de notre territoire. Un territoire, ce n'est pas des actions politiques, des actions techniques. C'est d'abord changé la vie des gens ou l'améliorer.

Une seule remarque supplémentaire. Nous parlions tout à l'heure des habitants et de la démocratie locale. Laval Agglomération aime les entreprises, elle aime aussi les salariés. Si cet amour pour les entreprises que je ne peux condamner, puisqu'il fait également référence à des propos de notre Premier Ministre, je crois qu'il est aussi très important dans la période d'être attentif à la situation des salariés de l'Agglomération, et pas seulement.

Nous savons que nous avons parfois tendance à nous occuper des entreprises parce qu'elles sont le moteur, mais sans salariés il n'y a pas d'entreprise. Et surtout, de sauter l'étape d'après. Ce sont les demandeurs d'emploi. Il est donc aussi important, dans l'ensemble des personnes auxquelles il faut faire référence je crois, c'est de pouvoir porter cette attention aux salariés de notre collectivité et présents sur le territoire de l'Agglomération.

François ZOCCHETTO : *Merci. Monsieur GOURVIL.*

Claude GOURVIL : *Je suis désolé, chers camarades, mais ce projet ne me fait pas rêver. J'ai participé à quelques réunions et je n'y retrouve pas l'énergie que l'on a pu développer dans ces réunions. C'est peut-être dû à la rédaction. Je n'en sais rien. À le lire, je trouve que c'est une liste de possibilités, sans priorité, sans choix, sans choix ferme, sans échéance. Je dirais même que c'est un projet qui est mou et flou.*

Je vais prendre quelques exemples d'imprécision, qui se rattachent à mes préoccupations, bien que je me préoccupe aussi d'autre chose, mais propres à la commission Aménagement et à la commission Environnement à laquelle j'appartenais auparavant.

Quand on parle d'agriculture périurbaine, que vous voulez soutenir, je ne vois pas comment on peut en parler sans avoir d'objectif de non consommation de surface agricole. Quand on parle de biodiversité, je ne vois pas comment on peut en parler sans au moins émettre l'idée que l'on va se doter d'un diagnostic ou d'un atlas de la biodiversité de l'Agglomération. Quand on parle d'énergie, il n'y a pas d'objectif non plus. Il n'y a pas de chiffrage sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la réduction de la consommation des énergies fossiles, sur un objectif de production d'énergie renouvelable. Quand vous parlez de la trame verte et bleue, vous le faites sous l'angle de l'agriculture. Je pense que l'on se trompe d'objectif en faisant une référence unique à l'agriculture. C'est plutôt sous l'angle de l'urbanisme que l'on doit être attentif à cette trame verte et bleue. Je ne trouve rien non plus sur les éco-conditionnalités des différentes aides que l'on pourrait apporter à des projets quels qu'ils soient dans le cadre de ce projet de territoire durable.

Enfin, vous l'avez remarqué si vous l'avez lu, on trouve beaucoup de verbes conjugués au futur, presque très proches du conditionnel même. Cela ne me rassure pas. Moi, quand j'ai un projet, par exemple quand je discute avec ma femme et mes enfants d'un projet de vacances, et bien on sait où l'on va et on sait quand. Ici, on ne sait pas où vous nous emmenez, ni pour combien de temps, ni quand est-ce que l'on va revenir.

À cette lecture, je vois finalement beaucoup de faiblesses sur tout ce qui concerne l'eau, l'air, le bruit qui sont des facteurs de santé, de santé environnementale. Elle est complètement absente de ce projet de territoire. Enfin, vous prenez par exemple l'angle du territoire durable uniquement sous l'angle de l'environnement, qui me paraît très réducteur. Jamais on ne trouve vraiment le mot écologie porté politiquement. On remarque d'ailleurs que vous parlez d'écosystème entrepreneurial, mais rien dans l'objectif trois qui est pourtant de faire de Laval Agglomération un territoire exemplaire en matière environnementale. Il n'y a même pas le mot « écosystème ». Il y a uniquement l'écosystème entrepreneurial, sur lequel je ne crache pas, bien entendu. Mais on aurait pu quand même le retrouver dans l'objectif trois. Voilà pour quelques exemples.

Enfin - cela fait deux fois que je dis le mot « enfin » mais l'on s'en rapproche - on pourrait soutenir ce projet de territoire dans certaines de ces orientations, mais je pense que cela doit aussi être à l'épreuve des faits. Les mots méritent des actes. Pour l'instant, je vais revenir sur deux faits que nous avons déjà vécus, et qui illustrent finalement - j'en ai parlé au dernier Conseil Communautaire le 22 décembre - votre incapacité à résister à la pression du Conseil Général.

J'en veux pour preuve la voie sous le Pont de Pritz, la double voie pour les véhicules individuels. Nous aurions pu choisir... Vous auriez pu choisir par exemple de faire uniquement un tronçon à une voie réservée aux transports en commun avec un alterna radio commandé. Cela aurait eu de la gueule et aurait donné un sens à notre soutien en priorité aux transports en commun.

J'en veux pour preuve aussi l'Espace Mayenne. Le Président du Conseil Général, deux jours après mon intervention du 22 octobre, a retiré pour l'instant ce projet de l'étude de l'examen au cas par cas confiés à la DREAL. Cela confirme tout ce que j'ai pu dire le 22 décembre, notamment l'impact sur les zones humides, sur des espèces protégées, sur les habitants d'Hilard avec la pénétrante venant de la zone des Montrons.

Ce projet de territoire, je ne le voterai pas. Je ne crois pas que nous le voterons. Nous ne nous y opposerons pas non plus. Mais moi, il ne me fait pas rêver. Je le répète, je le trouve à la fois mou et flou. Et en même temps, je ne vous fais pas confiance dans le portage politique de ces orientations.

François ZOCCHETTO : Monsieur GRUAU.

Jean-Christophe GRUAU : Mou et flou, cela nous rappelle quelqu'un que vous avez au-dessus de la tête, Monsieur ZOCCHETTO. Compte tenu de la platitude des informations que nous avons dû subir depuis plus d'une heure, avec tout le jargon des communicants d'aujourd'hui, je me permets de suggérer que le prochain projet de territoire soit présenté en vers et en chansons, avec alternance des sexes concernant les intervenants. Cela aura au moins le mérite de nous tenir éveillés, attentifs, éloignés de nos portables respectifs. J'ai les noms de tous ceux qui ont pianoté toute la soirée. La qualité des intervenants n'est pas en cause bien sûr. Il y a des objectifs que tout le monde connaît, mais avouez Monsieur le Président que la vie est trop brève pour se permettre deux fois ce genre de présentation pour le moins ennuyeuse et contraire aux hyperboles dont votre projet est sur-garni.

François ZOCCHETTO : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Gisèle CHAUVEAU.

Gisèle CHAUVEAU : Ce sont deux remarques très factuelles.

En page 18, j'ai le souvenir d'une campagne qui n'est pas très très éloignée, notamment communale. Je sais bien qu'ici on parle de l'Agglomération. Je suis assez surprise quand même de l'indigence des trois lignes en page 18 concernant le commerce de proximité en centre-ville et les mesures qui seraient prises pour sa résistance face aux commerces de périphérie. Il faut savoir que ce dossier est coincé entre la désertification médicale et l'accompagnement des personnes en insertion. Je trouve que ce n'est absolument pas à la hauteur.

Deuxièmement, et ce sera le dernier point, concernant la partie « promouvoir les actions de développements sportifs ». C'est juste une remarque. Je trouve qu'il faudrait sortir de la logique des équipements structurants au niveau de l'Agglomération. Nous avons d'ailleurs présenté à l'époque une compétence sportive au niveau de l'Agglomération, qui avait été refusée à l'époque par de nombreux Maires. Je sais que c'est un sujet effectivement qui tient au cœur des communes. Le seul problème, c'est que derrière les équipements structurants, il y a aussi des clubs. Il y a des clubs dans lesquels il y a des emplois. Il y a des clubs dans lesquels il y a des réalités sociales. Il ne faut pas vivre le sport simplement comme le haut niveau, comme porteurs de haut niveau. C'est aussi un vecteur social énorme, le sport. Je pense qu'il y a aussi des clubs aujourd'hui qui vivent mal la situation, notamment sur les territoires de Laval Agglomération, parce que l'on est sur un territoire où il y a la rivière. Forcément, on ne fait pas de kayak à Bonchamp. On fait effectivement de l'escalade à Laval... quand il y aura une salle. J'espère que dans la salle de l'Espace Mayenne il y aura ce magnifique mur d'escalade qui a été promis depuis plusieurs années. Mais je pense aussi qu'il y a des clubs qui devront être aidés au niveau de l'Agglomération, et pas simplement se préoccuper des équipements. Il y a des hommes derrière les équipements.

François ZOCCHETTO : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Bruno MAURIN.

Bruno MAURIN : Oui, Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots de commentaires concernant l'intervention de Monsieur GOURVIL, qui relevait à son sens un manque d'ambition, notamment sur les thèmes qui ont été abordés par la commission Environnement, et plus globalement au sein de l'atelier qui s'est consacré au territoire durable.

D'abord, juste pour dire une boutade, Monsieur GOURVIL, vous me le permettez. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici ni de faire rêver ni d'échafauder un plan pour partir en vacances, d'une part.

D'autre part, un certain nombre de points qui ont été abordés et qui sont présentés dans ce document qui est certes un document de synthèse, font référence à d'autres plans d'action. Vous avez cité par exemple ce qui concerne les gaz à effet de serre ou les énergies renouvelables. Il convient de rappeler aussi, et je pense que c'est mentionné dans le document que vous avez sous les yeux, que ces objectifs sont repris également dans les travaux par exemple du PCAET, le Plan climat air énergie territoire. Là effectivement, il y a des projets qui se recoupent, ce qui peut sans doute expliquer qu'ils ne sont peut-être pas suffisamment développés, du moins comme vous l'auriez souhaité, dans le document qui vous est soumis ce soir.

Je crois que vous avez vous-même participé activement aux travaux de l'atelier qui s'est tenu sur cette thématique du territoire durable. Je ne pense pas, et vous l'avez rappelé d'ailleurs vous-même, que nos échanges aient été aussi indigents que vous voulez le dire ce soir.

François ZOCCHETTO : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ?

Je voudrais rappeler que ce document n'existait pas jusqu'à présent. Il correspondait à une demande d'élus, qui d'ailleurs avait été formulée il y a quelques années. Donc, l'exercice auquel nous nous sommes livrés, et qui n'était pas un exercice obligé, est une nouveauté. Cela, vous nous en donnerez au moins crédit. C'est toujours mieux que rien.

La deuxième chose, c'est que ce document a été élaboré avec le maximum de concertation. Nous pouvons regretter qu'à part Monsieur GOURVIL qui a participé à un atelier, de façon assez active comme cela a été souligné, les autres membres du Conseil Communautaire qui se sont exprimés n'ont pas participé aux réunions. Nous aurions été heureux de recueillir vos observations. Monsieur GRUAU a aussi participé, je crois, à une réunion.

Ce que je constate, c'est que les commentaires qui sont faits ne remettent pas en cause le document.

Un des objectifs du projet était de s'assurer qu'il y avait un consensus au sein de l'Agglomération sur les politiques menées. Je crois pouvoir dire ce soir, après avoir participé aux réunions de préparation et écouter les interventions des uns et des autres, que tout le monde partage les grandes options, les grands objectifs, les stratégies et les moyens qui sont décrits dans le document.

Je rappelle que ce document n'est pas un programme électoral. Il n'est pas un document qui planifie en effet les actions une par une avec un calendrier. Cela est repris dans d'autres documents que sont le plan pluriannuel d'investissement et les budgets qui vont se succéder sur les cinq années qui viennent. Il s'agit d'un document de synthèse qui fixe des orientations et des priorités, et qui vise aussi à créer un esprit communautaire, et à renforcer ainsi l'intercommunalité, comme cela a été dit tout à l'heure.

Parmi les novations, nous pouvons signaler une approche foncière différente en affirmant clairement notre souhait de maîtriser la consommation de l'espace. S'agissant de l'habitat, nous souhaitons passer d'une approche quantitative à une approche qualitative, avec l'utilisation de nouveaux outils comme l'établissement public foncier local ou la SPLA.

Bruno MAURIN vient de rappeler que de nombreux documents complémentaires vont venir s'articuler sur ce projet de territoire, comme le Plan climat air énergie territoire, mais ce n'est pas le seul document. Nous avons je crois une approche en direction du sport et de la culture clairement volontariste, ce qui n'avait pas été exprimé jusqu'à présent. C'est la même chose dans le domaine de la santé et de la couverture médicale, où l'Agglomération souhaite s'investir de façon coordonnée. De même, concernant le commerce. Il a été regretté tout à l'heure l'indigence des propos sur le commerce, mais le commerce n'avait jamais été évoqué jusqu'à présent. Probablement, ce n'était pas encore le moment. Et puis, le chantier de la mutualisation fait aussi l'objet d'un consensus, ainsi que la démarche de performance.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit, mais je crois sincèrement que si ce document pouvait être amélioré, j'en serais ravi. Il constitue néanmoins une bonne base de départ et de consensus. Encore une fois, c'est la première fois qu'il existera.

Il a été soumis au Conseil de développement. C'est aussi notre façon de faire vivre la démocratie et l'intervention de la société civile, car le Conseil de développement est un organisme représentatif des différentes forces de proposition de l'Agglomération à côté des élus. J'ai reçu, comme je vous l'ai dit, le 22 janvier, le courrier du Président Jean-Claude MALLET, qui rappelait que le Conseil avait été saisi afin qu'il participe à l'élaboration du projet de territoire porté par un groupe de travail constitué.

Je cite : « À cet effet, les réflexions sur les orientations portées stratégiques en matière de développement et d'aménagement du territoire ont donné lieu à des observations présentées lors de l'assemblée du Conseil de développement en séance plénière le 13 janvier 2015. À l'unanimité, les membres du Conseil de développement s'accordent sur la portée de ce document qui doit constituer une base de travail pour les réflexions à venir. Traitant de l'ensemble des thématiques qui concernent le vivre sur le territoire de Laval Agglomération, nous regrettons néanmoins l'absence de vision plus lointaine dans la démarche d'écriture du projet de territoire. »

C'est en effet un choix qui a été fait de se positionner à l'échéance de 2020. « Nous porter à l'horizon 2030/2040 aurait pu encadrer les choix retenus. » J'ajoute que ce n'est pas incompatible. Nous pourrions engager une réflexion plus lointaine, mais qui risque de s'éloigner des préoccupations du quotidien. Le Président du Conseil de développement ajoute : « Par ailleurs, traiter de l'appartenance et de l'identité territoriale aurait pu être un axe transversal à mettre en exergue. »

Voilà les commentaires. Le Conseil de développement se dit prêt à s'investir plus profondément dans la réflexion et n'hésite pas à nous dire qu'il faut le solliciter sur des projets précis, ce que nous ne manquerons pas de faire, si vous en êtes d'accord et si le Bureau en est d'accord. Maintenant, je vais mettre aux voix ce document de projet de territoire. Oui, Monsieur GAROT.

Guillaume GAROT : *Oui, juste un mot, Monsieur le Président, pour redire quand même quelle est l'origine de ce document. Je dois rappeler à celles et ceux qui sont présents ce soir que le travail a commencé bien avant mars 2014. Christian LEFORT, qui est à côté de vous, avait d'ailleurs produit différentes données pour faire en sorte que l'on centre déjà des orientations, qui sont d'ailleurs reprises pour l'essentiel dans le document qui est présenté ce soir. Je vous rappelle également que nous avons réussi à bâtir un SCOT. Le SCOT a nourri - on le voit bien d'ailleurs ; il a d'ailleurs été adopté à l'unanimité - les réflexions qui sont présentées ce soir. Même chose pour l'Agenda 21 sur lequel nous avons commencé à travailler et dont on n'entend plus parler aujourd'hui. Donc, il faut arrêter de dire que les choses ont été faites depuis mars 2014. Cela n'est pas vrai.*

Ce qui reste vrai, et je vais quand même ajouter un mot là-dessus, c'est qu'il y a le sentiment d'une déception, que le Conseil de développement a évoquée dans son propos à mots couverts, mais chacun aura bien compris. Pourquoi une déception ? Parce que finalement, ce que vous nous présentez, c'est un catalogue de bonnes intentions, mais c'est surtout de l'eau tiède. Il n'y a pas d'engagement réel. Il n'y a pas d'objectif précis. Il n'y a pas d'objectif chiffré. Comment voulez-vous mobiliser un territoire si l'on s'en tient uniquement à une litanie de lieux communs ? Ce n'est pas possible. Et d'ailleurs, la mobilisation du territoire est indispensable aujourd'hui si l'on veut produire plus d'emplois, produire plus de développement économique, produire plus d'attractivité. Jean-Christophe BOYER l'a très bien dit, la dimension démocratique de mobilisation des citoyens, de mobilisation des forces vives est complètement absente. Nous avons au final un document qui est beaucoup plus technocratique que véritablement mobilisateur et démocratique.

J'ajoute enfin une chose. La crédibilité de votre projet est quand même sujette à caution, pour ne pas dire davantage. Vos premières décisions viennent complètement invalider les intentions qui sont proclamées dans le document. Comment pouvez-vous dire aujourd'hui que l'on va faire un territoire attractif avec les nouvelles technologies lorsque vous commencez par sabrer la cité de la réalité virtuelle pour la déplacer et la réduire à son minimum ? Comment parler de mobiliser les énergies culturelles - c'est ce qui est écrit, je crois - lorsque vous supprimez le projet de Saint-Julien ? Comment voulez-vous parler d'exemplarité en matière environnementale lorsque le parc de développement Laval Mayenne n'a plus sa liaison ferroviaire ? Nous savons très bien que le ferroviaire est un transport propre qui est aussi un transport d'avenir.

Bref, aujourd'hui, ce soir, nous avons plutôt le sentiment outre d'une déception d'une véritable occasion manquée. Si ce rapport a vocation ensuite à être remis dans un tiroir pour y dormir des années durant, franchement cela aura été beaucoup d'énergie gâchée pour pas grand-chose au final.

François ZOCCHETTO : Monsieur GRUAU.

Jean-Christophe GRUAU : J'avoue qu'entendre Monsieur GAROT critiquer l'eau tiède, c'est mon premier grand plaisir de l'année 2015.

François ZOCCHETTO : Monsieur GAROT, la dimension démocratique que vous appelez de vos vœux, je pense, aurait pu être renforcée par votre participation à l'élaboration de ce document. Vous étiez tout à fait invité et attendu pour donner votre point de vue.

Vous avez évoqué deux ou trois points. Je ne vais pas revenir dessus. Ils ont déjà été étudiés au sein du Conseil. Simplement, concernant le parc de développement économique, permettez-moi de vous dire que s'agissant de la situation du fret ferroviaire et du rapport entre le transport ferroviaire et les entreprises, vous me paraissez particulièrement mal informé. Votre analyse est totalement erronée. Si la décision de réorienter le parc de développement économique, telle que nous en avons parlé la dernière fois, a été prise à l'unanimité, c'est que cette décision était supportée par des arguments et des informations très sérieuses et très crédibles.

Guillaume GAROT : Vous n'avez pas réussi à convaincre Jean ARTUIS non plus, apparemment.

François ZOCCHETTO : Là encore, vous êtes très mal informé, semble-t-il. Je pense que le moment n'est pas de polémiquer. Le document de projet de territoire est un document qui se veut consensuel au-delà de la diversité de nos opinions, au-delà de la diversité des communes dont nous sommes élus. Je constate ce soir qu'il y a un consensus sur les grands objectifs pour l'Agglomération. C'est cela qui compte. Faites-nous confiance pour décliner ce projet, comme nous le faisons d'ailleurs depuis quelques mois, de façon crédible financièrement et en tentant d'identifier les aléas qui nous sont présentés par la politique nationale ou la politique internationale. Je ne m'en prends à personne, mais nous vivons dans un environnement qui est extrêmement mouvant. Ce sera l'objectif des budgets primitifs des cinq années qui viennent et du plan pluriannuel d'investissement que de mettre en musique ce document.

Je mets aux voix le projet de territoire tel qu'il a été élaboré par l'ensemble des élus du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux de chacune des communes. Je vous remercie. Nous pouvons travailler de façon sereine sur les mois et les années qui viennent.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°001/2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015

Objet : PROJET DE TERRITOIRE – APPROBATION

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant la volonté des élus de Laval Agglomération de définir les grandes orientations du mandat pour dessiner l'avenir du territoire,

Considérant le projet de territoire de Laval Agglomération joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le projet de territoire de Laval Agglomération joint en annexe est approuvé.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 8 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES S'ÉTANT ABSTENUS.

- **CC02 Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Laval – Avenant n°1 de prorogation – (Reportée à la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 23 mars 2015)**

SERVICES SUPPORTS

- **CC03 Hôtel d'entreprises innovantes des Pommeraies - Avenant n°1 à la concession publique d'aménagement**
- **CC04 Hôtel d'entreprises innovantes des Pommeraies - Approbation du bail emphytéotique sur le terrain cadastré AM802 et 805**

François ZOCCHETTO : *Nous passons maintenant à la question de l'hôtel d'entreprises innovantes des Pommeraies avec l'avenant numéro un à la concession publique d'aménagement. Alain BOISBOUVIER.*

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de l'opération

Pour mémoire, Laval Agglomération a notifié le 4 septembre 2012 une concession de travaux avec LMA, en groupement avec LMT, pour la construction et la gestion d'un hôtel d'entreprises innovantes aux Pommeraies.

Le traité de concession prévoyait une durée de 22,5 ans à compter de sa notification, pour étudier le projet en concertation avec Laval Agglomération, de construire l'immeuble et l'exploiter sur 20 ans.

Depuis, le programme initial a évolué par la perspective d'affecter le rez-de-chaussée de ce bâtiment à l'implantation d'activités commerciales de proximité au bénéfice des habitants de ce quartier situé en PRU ainsi que de la population étudiante riveraine.

L'avenant n°1 prend donc en compte diverses modifications au traité de concession :

- ⤴ réservation du rez-de-chaussée à deux surfaces commerciales de proximité, en lieu et place des salles de réunion et de bureaux, ayant pour incidence une modification mineure du programme et des surfaces ;
- ⤴ impact de ces changements d'affectation nécessitant la création d'un nouveau tarif de loyers,
- ⤴ prévision de la conclusion d'un bail emphytéotique pour transférer au concessionnaire les droits réels de l'immeuble pendant la durée de la concession,
- ⤴ modification de la durée de la concession permettant, comme convenu initialement, 20 années pleine d'exploitation pour le concessionnaire,
- ⤴ l'apport financier de l'ANRU prévu à hauteur de 196 K€,
- ⤴ actualisation de l'équilibre financier entre le concessionnaire et Laval Agglomération, conséquence des cinq points exposés ci-dessus.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Par délibération du 1^{er} octobre 2012, Laval Agglomération a approuvé l'acquisition auprès de la Ville de Laval, d'un terrain de 1 500 m² dans le quartier des Pommeraies, pour un montant de 111 000,00 € HT en vue de la réalisation par Laval Mayenne Aménagements, du futur Hôtel d'entreprises innovantes.

Afin de permettre à LMA d'assurer la gestion de ce bien et de ce fait lui transférer les droits réels sur l'immeuble à construire il y a lieu de signer un bail emphytéotique, jusqu'au 31 décembre 2036, date qui correspond au terme de la concession de travaux signée parallèlement entre Laval Agglomération et LMA.

Les parcelles concernées par le bail emphytéotique sont cadastrées section AM numéros 802 et 805.

II - Impact budgétaire et financier

Le bail emphytéotique fera l'objet d'une redevance annuelle de 150 € à verser par LMA.

Les frais de notaire seront pris en charge par LMA.

Alain BOISBOUVIER : *Il s'agit d'un dossier qui a démarré il y a deux ans, qui était au moment de la première convention au stade de pré-projet. Depuis, ce dossier a évolué. Il a évolué en terme d'utilisation des surfaces, puisque nous sommes passés d'une totalité de 2 135 m². La surface est restée la même, sauf en rez-de-chaussée où nous trouverons des surfaces commerciales d'environ 300 m². Cette modification de l'utilisation a des impacts sur les loyers encaissés. Nous arrivons au stade des appels d'offres. Il y a également des modifications de coûts. Le coût atteint 4 550 000 €.*

Nous avons dans la même période bénéficié d'une diminution des taux d'intérêt par rapport aux pré-projets qui avaient été calés. Les financements sont un peu différents, puisque dans le financement rentre un apport financier de l'ANRU à hauteur de 196 000 €. Les autres financements du Conseil Général, à hauteur de 900 000 €, ou de l'Agglomération sont restés les mêmes. L'ensemble de ces modifications arrive au même équilibre financier et global, puisque la contribution annuelle de l'Agglomération qui avait été calée à hauteur de 42 500 € par an pendant les vingt années du contrat va rester la même. Voilà les modifications que nous avons, avec la prévision de la conclusion d'un bail emphytéotique pour transférer au concessionnaire les droits de l'immeuble.

François ZOCCHETTO : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Non ? Je vais donc mettre aux voix ces deux délibérations qui viennent d'être présentées par Alain BOISBOUVIER.*

La première concerne l'avenant numéro 1 à la concession publique d'aménagement.

La deuxième délibération est l'approbation du bail emphytéotique sur le terrain cadastré AM802 et 805.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LES DÉLIBÉRATIONS SUIVANTES :

N°002/2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015

Objet : HÔTEL D'ENTREPRISES INNOVANTES DES POMMERAIES - AVENANT N°1 À LA CONCESSION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-10,

Vu l'ordonnance n°2009-864 du 15 juillet 2009 relative aux contrats de concessions de travaux publics,

Vu la délibération n°007/2012 du Conseil Communautaire du 19 mars 2012 autorisant la procédure de concession de travaux pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises innovantes aux Pommeraies,

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser le traité de concession notifié le 4 septembre 2012, afin d'intégrer, à la demande de Laval Agglomération, notamment une modification du programme et du calendrier de réalisation,

Considérant le projet d'avenant n°1 joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°1 au traité de concession portant sur la création d'un hôtel d'entreprises innovantes aux Pommeraies à Laval, conclu avec Laval Mayenne Aménagements et notifié le 4 septembre 2012, tel que joint en annexe.

Article 2

Le Président, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

OBJET : LAVAL – QUARTIER DES POMMERAIES – APPROBATION DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE SUR LE TERRAIN CADASTRE AM802 ET 805

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant que Laval Agglomération est propriétaire d'un terrain de 1 500 m² cadastré section AM numéros 802 et 805 à Laval dans le quartier des Pommeraies,

Considérant la concession de travaux signée avec Laval Mayenne Aménagements,
Considérant l'intérêt de procéder au transfert des droits réels à Laval Mayenne Aménagements,

Qu'il convient d'établir un bail emphytéotique au profit de Laval Mayenne Aménagements jusqu'au 31 décembre 2036,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le bail emphytéotique pour l'occupation par Laval Mayenne Aménagements, du terrain cadastré section AM numéros 802 et 805 sur la commune de Laval, jusqu'au 31 décembre 2036, est approuvé.

Article 2

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 150 euros.

Article 3

L'acte sera reçu et publié par l'étude RIOU-VETILLARD-TOMBECK, notaires à Laval.

Les frais de notaire seront pris en charge par Laval Mayenne Aménagements.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LES DÉLIBÉRATIONS SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

- **CC05 Taxe de séjour - Modification de la grille des tarifs**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 11 octobre 2010, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer la taxe de séjour, mise en application depuis le 1er septembre 2011 et modifiée par délibération en date du 10 décembre 2012.

La loi de finances 2015 adoptée en dernière lecture par l'Assemblée Nationale a acté une réforme de la taxe de séjour.

Celle-ci consiste en une révision des exonérations :

- Les nouvelles exonérations :
 - Les mineurs (contre les moins de 13 ans précédemment) ;
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal ;
- Les exonérations et les réductions supprimées :
 - Plus de réduction pour les familles nombreuses ;
 - Plus de réduction pour les porteurs de chèques vacances (c'était une réduction facultative) ;
 - Plus d'exonération pour les handicapés ou les mutilés de guerres ;
 - Plus d'exonération pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales ;
 - Plus d'exonération pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission ;
 - Plus d'exonération pour les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et malades du fait de guerre.

Il est impossible pour l'agglomération de chiffrer la perte de produit de taxe de séjour liée à ces nouvelles exonérations. Cependant, il est probable que cela soit défavorable à la collectivité notamment en raison de l'exonération pour les mineurs qui concernaient auparavant uniquement les moins de 13 ans.

Par ailleurs, la réforme crée également de nouvelles catégories d'hébergement individualisées avec de nouveaux plafonds :

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif plafond |
|--|----------------|---------------|
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 4,00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 3,00 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 2,25 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,50 € | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,30 € | 0,90 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes , emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,20 € | 0,75 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,20 € | 0,75 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,20 € | 0,55 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | | 0,20 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,20 € | 0,75 € |

Afin de respecter le cadre réglementaire, Laval Agglomération doit adapter sa grille tarifaire de taxe de séjour :

- en créant de nouvelles catégories : palaces, meublés de tourisme 4 étoiles ou équivalent, meublés de tourisme en attente de classement ou sans classement.
- en modifiant la catégorie des chambres d'hôtes pour lesquelles une classification par classement n'est plus permise et le plafond instauré à 0,75 €. Hors, les tarifs pratiqués par l'agglomération sont les suivants :

| Laval Agglo | Taxe de séjour |
|---|----------------|
| Chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés 3 étoiles, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes | 0,90 € |
| Chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés 2 étoiles, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes | 0,75 € |
| Chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés 1 étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes | 0,40 € |

Il vous est proposé d'instaurer un tarif unique pour les chambres d'hôtes de 0,75 € / nuitée / personne, correspondant au tarif pratiqué pour les hôtels 1 étoile et permettant à l'agglomération de percevoir un produit constant de taxe de séjour (hors exonération).

Vous trouverez ci-après la grille de taxe de séjour avec les modifications par rapport à la délibération du conseil communautaire de décembre 2012 :

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif plafond | Proposition Laval Agglo |
|--|----------------|---------------|-------------------------|
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 4,00 € | 3,00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 3,00 € | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 2,25 € | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,50 € | 1,50 € | 1,00 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, , villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,30 € | 0,90 € | 0,90 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes , et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,20 € | 0,75 € | 0,75 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,20 € | 0,75 € | 0,40 € |
| Meublés de tourisme classés 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,65 € | 2,25 € | 1,00 € |

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif plafond | Proposition Laval Agglo |
|---|----------------|---------------|-------------------------|
| Meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,50 € | 1,50 € | 0,90 € |
| Meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,30 € | 0,90 € | 0,75 € |
| Meublés de tourisme classés 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,20 € | 0,75 € | 0,40 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,20 € | 0,75 € | 0,40 € |
| Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,20 € | 0,75 € | 0,20 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,20 € | 0,55 € | 0,55 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance et auberges de jeunesse | 0,20 € | | 0,20 € |

Alain BOISBOUVIER : *En ce qui concerne la taxe de séjour, nous sommes sur une évolution réglementaire, liée à la loi de finances 2015 qui a réformé la taxe de séjour. La réforme de cette taxe change les exonérations, donne de nouvelles exonérations et en annule d'autres.*

Les nouvelles exonérations sont les mineurs de moins de 18 ans, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune, les personnes qui bénéficient d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par délibération du Conseil.

Les exonérations et réductions qui ont été supprimées : il n'y a plus de réduction pour les familles nombreuses, plus de réduction pour les porteurs de chèques vacances. En même temps, nous avons une exonération sur les mineurs, ce qui explique l'abandon de la réduction pour famille nombreuse. Il n'y a plus d'exonération pour les handicapés et mutilés de guerre, plus d'exonération pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales, pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre de missions ou des personnes exclusivement attachées aux malades et aux blessés.

Il y a également une modification préconisée de la grille. Auparavant nous avions, notamment pour les chambres d'hôtes, quatre grilles différentes qui oscillaient de 0,40 € à 0,90 €. Il est proposé d'avoir, puisqu'il n'y a plus qu'une seule catégorie, un tarif unique à 0,75 € par nuitée et par personne, qui correspond à l'équivalent d'un hôtel une étoile. Les autres tarifs restent inchangés. Ce que nous pouvons dire en terme budgétaire, c'est que si nous avons exactement les mêmes nuitées, il n'y a pas d'impact budgétaire au niveau de l'Agglomération. Le produit attendu reste aux alentours de 166 000 €. L'impact que nous ne pouvons pas calculer est lié à l'exonération sur les mineurs. Avant, les mineurs entre 13 et 18 ans pouvaient payer la taxe de séjour. Ils ne la paieront plus maintenant.

François ZOCCHETTO : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *J'aimerais faire deux remarques concernant cette délibération. La première concerne la multiplication des tarifs et taxes de séjour. Alors que l'Europe de Maastricht nous impose depuis plus de vingt ans des simplifications dévastatrices pour la survie des peuples et le bonheur de vivre dans un pays donné, l'État nous impose une multitude de taxes de séjour que nous autres, moussaillons d'une petite agglomération faiblement touristique, nous relayons en proposant pas moins de huit taxes différentes : 0,20 €, 0,40 €, 0,55 €, 0,75 €, 0,90 €, 1 €, 1,50 €, 3 €.*

Monsieur le Président, simplifiez ces taxes en deux groupes : celui des petits hébergements modestes sans prétention et celui des établissements qui se caractérisent par une qualité de confort qui saute aux yeux. J'admets à la limite qu'il puisse y avoir une troisième taxe qui serait liée au sourire et aux formes de la patronne, mais je ne la proposerai pas, car je me ferais insulter par les conseillères d'aujourd'hui qui auraient bien raison de ne pas admettre d'être jugées sur le bonheur que leur simple présence peut susciter dans l'œil des conseillers.

L'autre remarque, Monsieur le Président, infiniment plus sérieuse et infiniment plus grave également, concerne la suppression de la réduction de la taxe de séjour pour les familles nombreuses. Vous l'avez vu, mais plus personne n'a sursauté, car il n'y a plus beaucoup de gens de droite ici. Honte aux parlementaires socialistes qui se sont une fois de plus attaqués aux familles nombreuses, lesquelles comme chacun sait représentent la meilleure des écoles d'apprentissage de la vie en société, mais aussi - et c'est cela qui embête les socialistes menés par le pitbull Manuel VALLS - ces familles représentent le dernier endroit où l'on peut encore s'exprimer librement.

Et oui, Madame CHAUVEAU, nous pouvons encore nous exprimer librement sur tous les sujets que nos gouvernants ont pris l'habitude de snober ou carrément d'interdire via les différentes lois liberticides apparues en France depuis la loi PLEVEN, ou PLEVEN comme les galettes, de 1972.

En tant que citoyen attaché à la famille traditionnelle, caractérisée par l'union d'un homme et d'une femme ayant quelques plaisirs à pratiquer l'anatomie comparée, je considère cette suppression comme un énorme scandale. J'aurais apprécié, Monsieur le Président, que votre collectivité territoriale s'opposât de toutes ses forces à cette insupportable réduction. Il est insupportable en effet qu'une telle réduction soit supprimée quand on connaît le nombre de familles étrangères qui, toute l'année, sont logées à nos frais dans des hôtels que des Français de souche ne peuvent pas se payer. Ne me dites pas que j'exagère dans ce domaine, car j'ai trop souvent vu à Laval des petits Africains qui quittaient le matin certains hôtels de la rue Robert Buron avec un cartable sur le dos. Que je sache, ces profiteurs du système qui vont bientôt nous faire disparaître ne paient pas de taxe de séjour. Ces gens-là, qui ne nous apportent rien de bon, les socialistes les vénèrent car ils votent pour eux.

Dans la même veine, et j'en aurai fini, j'ai également constaté que les mutilés de guerre et les personnes handicapées pouvaient elles aussi se faire rhabiller dans le domaine des exonérations. Tout cela est regrettable et me conduit à refuser de voter cette délibération qui, une fois de plus, donne raison à Éric ZEMMOUR quand il parle du suicide français.

François ZOCCHETTO : Alain BOISBOUVIER.

Alain BOISBUVIER : C'est une belle envolée, mais qui montre que l'on n'a pas bien compris le texte, puisque nous sommes passés de douze catégories à neuf catégories, et que nous avons retenu simplement cinq tarifs. Si vous regardez, nous les avons regroupés.

Je voudrais simplement signaler qu'avant, les familles nombreuses étaient exonérées jusqu'à l'âge de 13 ans. Maintenant, ce sont tous les mineurs de moins de 18 ans qui sont exonérés. C'est donc la prise en compte d'une manière beaucoup plus importante des familles nombreuses que ce qu'il y avait avant.

Jean-Christophe GRUAU : On supprime quand même les exonérations aux familles nombreuses. C'est marqué noir sur blanc.

François ZOCCHETTO : Monsieur GRUAU.

Jean-Christophe GRUAU : C'est un discours de comptable. Moi, je vois le symbole. Ce que les gens retiennent, c'est que l'exonération pour les familles nombreuses est supprimée. J'avais cru comprendre que le Président Laval Agglomération était également père de famille nombreuse.

François ZOCCHETTO : Oui. Bon. Monsieur GRUAU, Alain BOISBOUVIER vous a répondu. La réponse est très claire.

Jean-Christophe GRUAU : Oui, mais c'est une réponse de comptable.

François ZOCCHETTO : Jusqu'à 13 ans, on ne payait pas de taxe. Maintenant, c'est jusqu'à 18 ans. Je pense que chacun est éclairé, y compris vous-même. Vous avez peut-être mal compris le projet de délibération. Il est temps pour vous de revoir votre position, car nous allons passer au vote.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°004/2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015

Objet : TAXE DE SÉJOUR – MODIFICATION DE LA GRILLE DES TARIFS

Rapporteur: Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2333-26 à L2333-39 et D2333-45 ainsi que la circulaire du 3 octobre 2003, relative à la taxe de séjour,

Vu la loi de finances 2015 portant réforme de la taxe de séjour,

Vu la délibération n°83/2010 du 11 octobre 2010 instituant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de LAVAL,

Vu les délibérations n°9/2011 et n°41/2011 des Conseils Communautaires des 24 janvier et 18 avril 2011 modifiant le délai d'application de la taxe de séjour,

Vu la délibération n°102/2012 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2012 modifiant les tarifs de la taxe de séjour,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs de la taxe de séjour applicables sur le territoire

Après avis de la commission sports – culture - tourisme et de la commission services supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

La nouvelle grille des tarifs de la taxe des séjours est fixée comme suit à compter du 1er janvier 2015 :

| Catégories d'hébergement | Tarif |
|--|--------------|
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 3,00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,00 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,90 € |

| Catégories d'hébergement | Tarif |
|--|--------|
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,75 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,40 € |
| Meublés de tourisme classés 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,00 € |
| Meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,90 € |
| Meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,75 € |
| Meublés de tourisme classés 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,40 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,40 € |
| Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,20 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,55 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance et auberges de jeunesse | 0,20 € |

- A défaut de classement officiel, une correspondance sera établie pour les logements labellisés, entre le niveau de leur label et les étoiles des classements préfectoraux (1 étoile correspondant à 1 épi, 1 clé ...). Une équivalence est établie pour les labels suivants : Bienvenue au Château = 3 étoiles ; City Break : confort = 3 étoiles, Premium = 4 étoiles, Luxury = 5 étoiles
- Pour les hébergements ne bénéficiant ni de classement officiel, ni de labellisation, le tarif appliqué est basé sur le classement proposé, avec possibilité d'effectuer des contrôles permettant de vérifier le confort réel des logements et de prendre des arrêtes d'équivalence de classement.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, 1 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AYANT VOTÉ CONTRE ET 4 ÉLUS S'ÉTANT ABSTENUS.

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

| | | |
|-------------|---|-----------|
| CC01 | Projet de territoire – Approbation | 2 |
| CC02 | Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Laval – Avenant n°1 de prorogation – <i>(Reportée à la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 23 mars 2015)</i> | 18 |

SERVICES SUPPORTS

| | | |
|-------------|--|-----------|
| CC03 | Hôtel d'entreprises innovantes des Pommeraies - Avenant n°1 à la concession publique d'aménagement | 18 |
| CC04 | Hôtel d'entreprises innovantes des Pommeraies – Approbation du bail emphytéotique sur le terrain cadastré AM802 et 805 | 18 |
| CC05 | Taxe de séjour – Modification de la grille des tarifs | 21 |